

**Commune de FOREST**  
**Service de l'Urbanisme**  
Rue du Curé, 2

**B – 1190 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : PU25331  
N/Réf : AVL/KD/FRT-2.113/s.530  
Annexe : 1 dossier

Madame,

Objet : FOREST. Avenue du Roi, 129.  
Division d'une maison unifamiliale en trois logements (régularisation).  
*(Dossier traité par Mme M. Fryns)*

En réponse à votre lettre du 22 novembre 2012, en référence, reçue le 30 novembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 12 décembre 2012.

La maison, qui date de 1909, se situe dans la zone de protection du bien sis 164, avenue du Roi.

La demande vise à régulariser des travaux qui ont consisté à diviser une maison unifamiliale en trois logements.

Parmi les travaux réalisés, on relève notamment le remplacement des châssis d'origine par de nouveaux châssis en méranti, la modification d'une annexe au 2<sup>e</sup> étage, la réalisation d'une terrasse au 2<sup>e</sup> étage arrière, etc.

A l'examen des plans, il apparaît que les interventions réalisées ne constituent pas un enjeu patrimonial spécifique pour le bien protégé. S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, les remarques et recommandations qu'appelle le projet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

C.c. :

- A.A.T.L. – D.M.S. : M. Ph. Piéreuse (et par mail Mmes M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger et MM. S. Plompen, H. Lelièvre).

- A.A.T.L. – D.U. : Mme V. Henry.